Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_187_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-187-2026

Objet : Commission de délégation de service public eau et assainissement-Règlement intérieur

L'an 2026 le 09 juillet à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Victor BONNOT.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Hugues LESAGE pouvoir à Vincent ALLENO, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Adil BOUKLATA pouvoir à Boris GUILLOU, Patricia BRIAND-FALLER pouvoir à Robert ROLANDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Nicole OGER pouvoir à Isabelle LE GALL, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Christian JOLLY, Marie PASCO pouvoir à Karine GUGUEN, Marc PICQUETTE pouvoir à Jean Charles MINIER, Pascal PRIDO pouvoir à Joël LE BORGNE,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_187_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-187-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

Objet : Commission de délégation de service public eau et assainissement-Règlement intérieur

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 5 juin 2025, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est prononcée pour la reconduction des contrats de délégation de service public d'eau et d'assainissement collectif selon les 3 lots géographiques existants, à compter du 1er janvier 2028.

Les trois lots de la délégation de service public sont répartis comme suit :

* le secteur Nord pour les communes de Tréveneuc, Saint-Quay-Portrieux, Plourhan, Lantic et Binic / Étables-sur-Mer ;
* le secteur Est pour les communes de Trégueux, Langueux, Yffiniac, Hillion et Plédran ;
* enfin le secteur Sud pour les commune de Plaintel, Saint-Gildas, Le Foeil, Quintin, Plaine Haute, Saint-Brandan, Lanfains, Le Vieux Bourg, La Harmoye, Saint-Bihy, Le Bodéo et Le Leslay.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, une commission de délégation de service public a été élue lors du conseil d'agglomération du 28 mai 2026 pour assurer le suivi de la totalité de la procédure impartie aux contrats de délégation de service public relatifs à l'eau et à l'assainissement.

Chaque collectivité peut doter la CDSP d'un règlement intérieur permettant de déterminer ses règles de fonctionnement.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_187_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.1411-5, D.1411-3 ;

Le Bureau statutaire saisi le 25 juin 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

APPROUVE le règlement intérieur de la commission de délégation de service public pour l'eau et l'assainissement.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 09 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Victor BONNOT

Président,

Stéphane BRIEND